

ARRETE DU MAIRE N° 2025-02-151

Portant création provisoire d'une réglementation de circulation et de stationnement Avenue de Montpellier à Saint André de Sangonis.

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

Vu la demande déposée par Mr CLERC concernant le branchement d'une gouttière descendante avec un camion nacelle situé, 28 avenue de Montpellier à 34725 Saint André de Sangonis,

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1: Le samedi 13 décembre 2025, le stationnement d'un camion-nacelle sera autorisé à hauteur du n° 28 avenue de Montpellier et empiétera sur la chaussée. Un balisage à l'aide de cônes de signalisation sera mis en place par le demandeur afin d'assurer la sécurisation de la circulation. La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes à l'aide de barrières délimitant la totalité du chantier seront à charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 4: Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. Eric RANG Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : Mr CLERC
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 28 novembre 2025 Jean Pierre GABAUDAN

Maire